

## **RAPPEL SUR LA DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la carte nationale d'identité est valide 15 ans pour les personnes majeures. L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION !** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les Etats membres de l'Union européenne et un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent la carte nationale d'identité comme document de voyage.

## **POSITION DES PAYS ETRANGERS SUR LES CARTES EN APPARENCE PERIMEES MAIS DONT LA VALIDITE EST PROLONGEE DE 5 ANS**

### **Pays qui l'acceptent comme document de voyage :**

Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République Tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie (*uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme*), Turquie.

### **Pays qui n'ont pas officiellement transmis leur position :**

- Pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède
- De l'Espace Schengen : Islande, Liechtenstein
- Vatican
- Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine
- Egypte
- Maroc (*uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme*).

**Pays qui ne l'acceptent pas comme document de voyage :**

Belgique, Norvège.

**De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.**